

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : PRO-MIX® FPX AGTIV® STIMULATE™ (également nommé PRO-MIX® FPX BIOSTIMULANT), PRO-MIX® FPX AGTIV® DEFEND™ (également nommé PRO-MIX® FPX BIO-FUNGICIDE™) / EPA Reg no. 74267-3

Utilisation recommandée : Horticulture

Restriction d'utilisation : Aucune

Fabricant & Registrant

Canada: Premier Horticulture Ltd./Ltée, 1 avenue Premier, Rivière-du-Loup, Qc, G5R6C1

États-Unis: Premier Tech Growers and Consumers Inc., 200 Kelly Road, Unit E-1, Quakertown, PA, 18951

Tél. en cas d'urgence: Numéro en cas d'urgence (24h/24h): (613) 996-6666 (CANUTEC)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Selon: WHMIS 2015 (Canada)

Selon: OSHA 29 CFR 1910.1200 HCS (États-Unis)

Classification La tourbe de sphaigne canadienne, la tourbe de sphaigne ou les produits à base de tourbe ne sont pas spécifiquement listés par OSHA (Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200), mais ces produits sont classés comme "Particules non réglementées" (PNOR) et par l'ACGIH comme "Poussière nuisible" ou "Particules non classées" (PNOC).

Pictogramme(s) :

Mention d'avertissement : **WHMIS 2015** Non Classé

Mention(s) de danger : **OSHA HCS 2012** Non Classé

Conseil(s) de prudence :

Autres risques :

Poussière nuisible

L'exposition à long terme à la silice cristalline peut présenter des risques significatifs d'affection pulmonaire (silicose). Le risque dépend de la durée et du niveau d'exposition. Le contenu en eau du produit rend une telle exposition peu probable lorsqu'il est employé normalement.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient	Numéro CAS	%
Tourbe de sphaigne	---	80 – 90%
Perlite	93763-70-3	10 – 20%
Ingrédients non réglementés	---	1%
Commentaire : La perlite peut contenir moins de 1 % de Quartz (CAS # 14808-60-7)		

Les concentrations sont exprimées en % volume/volume

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation	En cas d'inhalation, respirer de l'air frais
Exposition de la peau	Non-irritant. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
Exposition des yeux	En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Ingestion	En cas d'ingestion, rincer la bouche et boire un grand verre d'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin.
Symptômes et effets importants, aigus ou différés	Sans objet
Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial	Traitements symptomatiques

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs	
Agents extincteurs appropriés	Eau
Agents extincteurs inappropriés	Jet d'eau sous haute pression
Dangers spécifiques du produit dangereux	Aucun connu
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter l'équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome (APRA). Ne pas inhaler les gaz de combustion.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.

Procédures d'urgence : Aucune procédure spécifique d'urgence est requise

Précautions environnementales : Aucune précaution environnementale spécifique est requise

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Éviter le soulèvement excessif de poussière durant la manipulation. Éviter de respirer les poussières en utilisant une ventilation adéquate et/ou en portant un masque homologué par le NIOSH ou la MSHA pour ce type de poussière nuisible.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Éviter le soulèvement excessif de poussière durant la manipulation. Éviter de respirer les poussières en utilisant une ventilation adéquate et/ou en portant un masque homologué par le NIOSH ou la MSHA pour ce type de poussière nuisible.

Conditions de sûreté en matière de stockage : Aucune condition spécifique

Incompatibilités : Aucune connue

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Valeurs limites d'exposition professionnelle				
NOM	OSHA PEL		ACGIH TLV	
	Poussières respirables	Poussières totales	Particules respirables	Particules inhalables
Tourbe de sphaigne	5 mg/m ³	15 mg/m ³	3 mg/m ³	10 mg/m ³
Silice cristalline	0.05 mg/m ³	Non disponible	0.025 mg/m ³	Non disponible

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser une bonne ventilation pour conserver la concentration des particules dans l'eau sous les limites d'exposition.

Mesures de protection individuelle

Yeux/visage : Le port de lunettes de sécurité est recommandé

Peau : Aucun requis spécifique

Voies respiratoires : Porter un appareil respiratoire quand la concentration des particules dans l'air est au-dessus de la limite d'exposition.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Fibre blonde à brune pâle
Odeur	Odeur terreuse
Seuil olfactif	Non applicable
pH	4.5-6.5
Point de fusion/ point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide et gaz)	Inflammable
Limite inférieure/ supérieure d'explosibilité	Non applicable
Tension de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (air=1)	Non applicable
Densité relative (eau=1)	0.1
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-Octanol/eau (Log Kow)	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucune
Stabilité chimique	Stable
Risques de réactions dangereuses	Aucun
Conditions à éviter	Soulèvement des poussières, flammes ouvertes

Matériaux incompatibles Aucun
Produits de décomposition dangereux Aucun

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'absorption :

√ Voies respiratoires √ Peau √ Yeux √ Voies digestives

Toxicité aiguë

LC50 (Inhalation) (4h/rats) : Aucune donnée disponible

LD50 (oral) : Aucune donnée disponible

LD50 (dermal) : Aucune donnée disponible

Irritation et corrosion de la peau : Aucune donnée disponible

Irritation et lésions oculaires graves : Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée disponible

Toxicité pour certains organes cibles

Exposition unique : Aucune donnée disponible

Expositions répétées : Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Effets néfastes sur le développement de l'embryon ou du fœtus : Aucune donnée disponible

Effets néfastes sur les fonctions sexuelles et la fertilité : Aucune donnée disponible

Effets sur ou via l'allaitement : Aucune donnée disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune donnée disponible

Information supplémentaire : Aucune donnée disponible

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.

Persistance et dégradation : Biodégradable

Potentiel de bioaccumulation : Pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.

Mobilité dans le sol : Pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.

Autres effets nocifs : Pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les matières résiduelles de ce produit ne sont pas considérées comme dangereuses. Éliminer les déchets en accord avec les règlements de l'autorité environnementale ayant juridiction.

SECTION 14. TRANSPORT INFORMATION

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport des Marchandises dangereuses du Canada.

Ce produit n'est pas réglementé par le Département des Transports des États-Unis (DOT).

Ce produit n'est pas réglementé par le Code International pour le Transport Maritime de Marchandises Dangereuses (IMDG en anglais « International Maritime Dangerous Goods »).

Ce produit n'est pas réglementé en vertu des règlements Internationaux pour le transport aérien des marchandises dangereuses (ICAO-TI, IATA-DGR).

Dangers environnementaux : Aucun

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : Non applicable

Précautions spéciales concernant le transport : Aucun

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé et la FDS a été élaborée conformément au Règlement sur les Produits Dangereux.

Canada

Loi sur la protection de l'environnement (LCPE) :

Tous les ingrédients figurent sur la liste intérieure des substances (LIS).

États-Unis

EPCRA - SARA Title III Classification :

Section 302 Extremely Hazardous Substances: Non applicable

Section 311/312 Hazard Classes: Non applicable

Section 313 Toxic Chemicals: Non applicable

CERCLA Regulatory :

Non applicable

RCRA Hazardous Waste Classification (40 CFR 261) :

Non applicable

Toxic Substances Control Act (TSCA) :

Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire TSCA ou en sont exemptés.

California Proposition 65 :

Ces produits ne contiennent aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme causant le cancer ou des malformations congénitales.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire :

Les informations ci-dessus sont exactes au meilleur de nos connaissances à la date de préparation de la FDS. Toutefois, ces informations ne doivent pas être interprétées comme représentant une garantie ou une assurance quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. Aucune garantie de quelque nature que ce soit n'est donnée ou sous-entendue aux termes des présentes, et PREMIER TECH GROWERS AND CONSUMERS INC. ne sera pas responsable des dommages, pertes, blessures ou dommages indirects pouvant résulter, directement

et/ou indirectement, de l'utilisation ou de la confiance accordée à toute information contenue. Les utilisateurs doivent faire leurs propres recherches quant à la pertinence des informations pour un usage spécifique. Pour plus d'informations : www.pthorticulture.com.

Date d'émission : 2024-03-22

Glossaire des abréviations
ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS: Chemical Abstracts Service (Registration number)
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act
DOT: Department of Transportation
GHS: Globally Harmonized System
IBC: International Bulk Container
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PEL: Permissible Exposure Limit
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
SARA: Superfund Amendments and Reauthorization Act
SDS: Safety Data Sheet
TLV: Threshold Limit Value
TDG: Transportation of Dangerous Goods
WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System